
PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRINCIPAL

Notre budget principal s'équilibre de la manière suivante :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	32 710 000	32 710 000
<i>Opérations réelles</i>	<i>29 843 000</i>	<i>32 662 500</i>
<i>Opérations d'ordre</i>	<i>2 867 000</i>	<i>47 500</i>
Investissement	8 292 000	8 292 000
<i>Opérations réelles</i>	<i>8 244 500</i>	<i>5 425 000</i>
<i>Opérations d'ordre</i>	<i>47 500</i>	<i>2 867 000</i>
	41 002 000	41 002 000

Notre budget progresse de 4,3% par rapport à 2020 pour s'établir à 41 002 000 € dont 32 710 000 € pour le fonctionnement et 8 292 000 € pour l'investissement. Cette évolution résulte d'une forte croissance de la section d'investissement (+32,3 %) modérée par le recul de la section de fonctionnement de 0.93 %.

La maîtrise de nos dépenses de fonctionnement permet de dégager 2 867 000 € pour le financement de nos investissements, ce chiffre progresse de 1.2 % par rapport à 2020. Cela correspond à notre objectif de maintien du niveau d'épargne de notre collectivité tel qu'évoqué lors du Rapport d'Orientations Budgétaires. Cela représente plus du tiers de nos dépenses d'investissement.

Malgré le contexte sanitaire, nous avons commencé la construction de notre programme pluriannuel d'investissement pour le mandat 2020-2026. Les crédits destinés à nos dépenses d'équipement sont donc renforcés significativement. Ils atteignent 5 500 000 € contre 3 328 800 € en 2020.

I. La section de fonctionnement

A. Nos ressources en fonctionnement

	2020	BP 2021	%
Fiscalité (hors rôles supplémentaires)	13 540 000	13 491 000	-0.36
Dotations de l'Etat¹	11 095 750	11 543 100	4.03
Dotations Caen la Mer	1 784 000	1 784 000	0.00
Autres participations et taxes	3 498 400	3 117 050	-10.90
Produits des services et du patrimoine	2 944 150	2 631 650	-10.61
Autres recettes	93 700	90 700	-3.20
Recettes exceptionnelles	15 000	15 000	0.00
<i>Sous total recettes réelles</i>	32 971 000	32 662 500	-0.94
Recettes d'ordre	47 000	47 500	1.06
TOTAL	33 018 000	32 710 000	-0.93

1. La fiscalité

Nous n'augmenterons pas les taux communaux en 2021. Ils restent au niveau de 2001.

	2001	2020
Taxe d'Habitation	18.46 %	18.46 %
Foncier Bâti	29.45 %	29.45 %
Foncier Non Bâti	52.19 %	52.19 %

La revalorisation forfaitaire des bases fiscales est arrêtée à 0.2 % et nous envisageons une progression physique des bases de 0.5 % pour les immeubles qui restent soumis à la TH et de 1 % pour le foncier bâti. Il n'y pas d'évolution physique attendue pour le non bâti.

A compter de 2021, la Taxe d'Habitation (TH) sur les résidences principales ne sera plus perçue par la collectivité. Néanmoins, les résidences secondaires ainsi que les locaux d'habitation vacants depuis plus de 2 ans restent assujettis à cette taxe dont le taux communal reste applicable.

La réforme de la fiscalité prévoit la perception par la commune de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) du Département pour compenser la perte du produit de la TH. Cela conduit à appliquer, sur le territoire de la Ville, un taux de TFPB de 51.55 %, soit le cumul du taux communal de 29.45 % et du taux du Département du Calvados de 22.10 %. Il ne s'agit pas d'une augmentation de la pression fiscale mais d'un transfert de produit entre le Département du Calvados et la Ville d'Hérouville-Saint-Clair. Cette opération est neutre pour le contribuable. Par ailleurs, un coefficient correcteur sera appliqué au produit brut de TFPB

¹ DGF, DSU, compensations fiscales élargies (TF, TH, DCRTP, TP, FDTP, FNGIR, FPIC)

calculé avec ce nouveau taux de référence pour limiter la croissance du produit de cette taxe aux pertes subies par la suppression de la TH.

Par ailleurs, le gouvernement a décidé d'alléger les impôts de production qui pèsent sur les entreprises. Les bases de certaines d'entre-elles seront réduites de moitié. En conséquence, le produit perçu à ce titre va diminuer mais sera compensé par l'Etat, ce qui conduit à une augmentation des compensations fiscales de TFPB.

La structure des produits de fiscalité est fortement modifiée, comme le montrent les tableaux suivants.

	Bases 2020 définitives	Bases 2021
TH (résidences principales)	23 310 288	0
TH résidences secondaires et locaux vacants	680 102	684 860
Foncier Bâti	30 828 633	31 869 220
Foncier Non Bâti	65 448	65 580

Les produits qui en découlent sont les suivants.

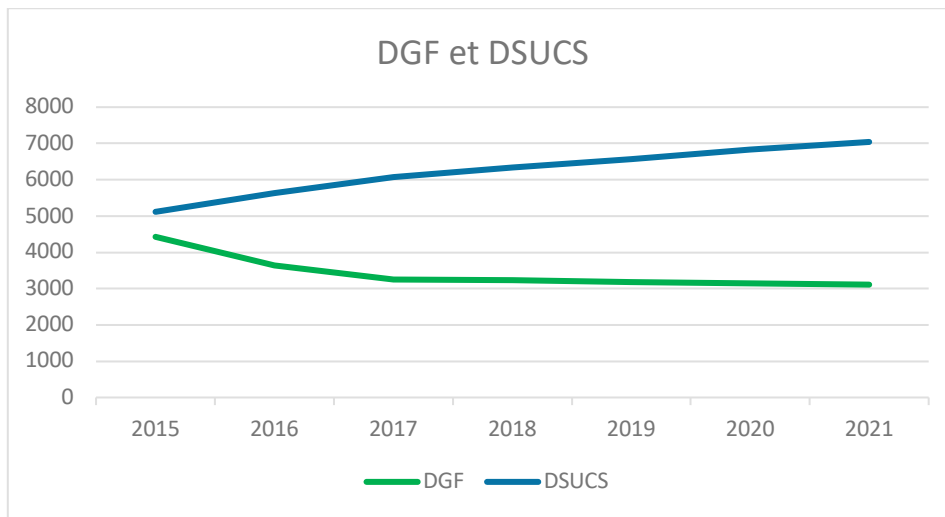
	CA 2020	2021 brut	BP 2021
Taxe d'Habitation	4 456 561	126 400	126 400
Foncier Bâti	9 051 147	16 436 980	13 330 380
Foncier Non Bâti	35 333	34 220	34 220
Total	13 543 041	16 597 600	13 491 000

Les recettes brutes, issues de l'application du taux de 51.55 % aux bases de taxe foncière de la commune, sont réduites par l'application d'un coefficient correcteur de 0.81 conduisant au produit définitif de 13 330 380 €. Le produit global de la fiscalité est en légère baisse mais nous constaterons un complément de compensation fiscale en raison de l'allègement des impôts de production.

2. Les concours de l'Etat

La péréquation, dont l'objectif est de réduire les inégalités de richesse entre les collectivités, est à nouveau renforcée par la Loi de Finances pour 2021. Cela permet d'envisager une croissance de notre Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS) dans les mêmes proportions que sur les cinq dernières années, elle atteindra 7 042 000 €. En revanche notre Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) subit un nouvel écrêtement de 28 000 € et s'élèvera à 3 110 000 €.

En K€	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
DGF	4 427	3 641	3 253	3 233	3 177	3 142	3 110
DSUCS	5 116	5 630	6 072	6 335	6 563	6 804	7 042
Total	9 543	9 271	9 326	9 568	9 730	9 946	10 152



Il faut noter que la réforme de la fiscalité pourrait avoir un impact important sur le calcul des indicateurs traditionnellement utilisés pour le calcul de nos dotations et ce, dès 2022. Des procédures de neutralisation des conséquences de cette réforme seront publiées dans le courant de l’été qu’il nous faudra intégrer pour la préparation du budget primitif 2022.

Les compensations de l’Etat au titre de la Taxe Foncière sont abondées corrélativement à la réduction des bases fiscales des établissements industriels. Nous constaterons, en revanche, la disparition des compensations perçues au titre des exonérations de taxe d’habitation. Le montant correspondant est intégré au produit de référence de la refonte de la taxe foncière. Nous pouvons envisager une progression du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) versé à notre commune. En effet, bien que proche des limites de l’éligibilité, il semble que la position relative de notre EPCI permette d’éviter la sortie du dispositif à moyen terme comme nous l’avions redouté en 2019 et 2020.

	2020	CA 2020	BP 2021	%(BP/CA)
Compensations fiscales	720 000	745 047	955 000	32.64
- dont TH	560 000	589 647	0	-100.00
- dont TF	160 000	155 400	955 000	496.88
Compensation de la réforme de la TP	29 000	29 000	29 000	0.00
Fonds départemental de TP	90 000	64 556	80 000	-11.11
Fonds de Péréquation Communal et IC	196 500	215 945	210 690	7.22
Fds National de Garantie IR	91 500	91 441	91 500	0.00
TOTAL	1 127 000	1 145 989	1 366 190	21.22

Ces anticipations conduisent à une progression significative des dotations de l’Etat de 19.3 % par rapport aux montants perçus en 2020.

3. Les autres recettes

Les autres recettes sont essentiellement constituées des produits dégagés par l’activité des services et l’exploitation du patrimoine de la collectivité, des participations de nos partenaires à nos missions de service public, de taxes et recettes diverses ainsi que des dotations de Caen la mer.

Les produits des services et du patrimoine.

Ils sont répartis de la manière suivante :

	BP 2020	CA 2020	BP 2021	%(BP/BP)
Services scolaires et restauration	937 000	649 282	875 000	-6.62
Crèches	329 000	200 942	299 000	-9.12
Maison de la musique	85 000	78 810	85 000	0.00
Loyers et charges locatives	472 250	379 047	402 100	-14.85
Remboursements CU Caen la mer	403 600	365 186	373 600	-7.43
Services à caractère de loisirs	216 500	118 159	206 500	-4.62
Remboursements sur salaires	138 700	118 500	136 200	-1.80
Autres produits des services	362 100	299 024	254 250	-29.78
TOTAL	2 944 150	2 208 950	2 631 650	-10.61

Ce poste a été fortement impacté par la crise sanitaire entraînant l'arrêt complet de l'activité au printemps 2020. La reprise, partielle ou à jauges réduites dans certains domaines, n'a pas permis de combler les pertes subies. Pour 2021, nous anticipons un retour à une situation normale à l'été seulement, notamment pour nos établissements destinés à la location tels que Beauregard, la Fonderie ou la Maison du temps libre. Concernant les autres services générant des recettes, c'est le comportement des usagers qui peine à revenir à la situation antérieure. Par exemple, beaucoup de parents se retrouvent à la maison dans le cadre du chômage partiel ou du télétravail et, en conséquence, gardent leurs enfants, plutôt que de les confier au service petite enfance de la ville.

Cela se traduit par des anticipations de recettes en baisse par rapport aux prévisions, mais malgré tout supérieures aux réalisations de 2020. En fonction des postes et des services concernés, les évolutions sont attendues entre -5% et -20 %.

Les participations et taxes

Notre budget enregistre également des participations de la part de partenaires tels que la Caisse d'Allocations Familiales, la Région Normandie, le Département du Calvados ou la Communauté Urbaine de Caen la mer pour la réalisation de certaines de nos missions.

Les participations de la CAF au titre de la petite enfance, qui représente la majeure partie de ce poste, sont essentiellement basées sur la fréquentation des équipements en N-1. En conséquence, les recettes versées en 2021 seront fortement réduites du fait de la fermeture des équipements en 2020. Afin de limiter l'impact budgétaire, nous avons rattaché à l'exercice 2021, les subventions exceptionnelles versées en 2020, la CAF ayant précisé que ces subventions ont pour objet de pallier l'impact de la crise sanitaire sur les recettes des structures. Les crédits sont estimés à 1 075 000 € pour la participation 2021, contre 1 555 875 € perçus en 2020 après neutralisation des subventions exceptionnelles. Ces prévisions intègrent également la refonte du Contrat Enfance Jeunesse qui conduit au versement direct à nos partenaires de participations antérieurement perçues par la ville. Les dépenses correspondantes sont réduites en conséquence.

Les recettes relatives au dispositif « cité éducative » sont ajustées au niveau des opérations effectivement portées par la ville soit 208 750 €. Hérouville-Saint-Clair figure parmi les 80

communes retenues sur l'ensemble du territoire français. Il s'agit de la traduction concrète de la mise en œuvre de notre politique en faveur de l'éducation des jeunes Hérouvillais.

La ville perçoit également quelques taxes telles que la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure, la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité ou la Taxe Communale sur les Droits de Mutation. Ces taxes sont reconduites à leur niveau de 2020. Contrairement à nos craintes, le niveau des transactions immobilières est resté soutenu en 2020 et nous anticipons un maintien de ce poste à un niveau élevé pour 2021.

Les contributions de Caen la mer

Elles comprennent l'Attribution de Compensation (AC) qui tient compte du montant des charges transférées et la Dotation de Solidarité Communautaire établie selon des critères propres à notre EPCI pour réduire les écarts de richesse entre les communes. L'AC a été revue fin 2019 pour tenir compte de la réévaluation des charges transférées au titre de l'entretien des véhicules transférés à notre CU. Elle est arrêtée à 1 473 882 € pour 2020, tandis que la DSC reste stable à 309 234 €.

Le pacte financier au sein de Caen la mer est en cours d'élaboration et pourrait donner lieu à la révision de ces montants. Si la modification de l'AC nécessite un passage par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), une modification de la DSC peut intervenir si les critères d'attributions sont revus par le Conseil Communautaire.

B. Les dépenses de fonctionnement

	2020	2021	%
Rémunérations et Charges	16 556 600	16 631 600	0.45
Charges à Caractère Général	8 045 640	8 011 640	-0.42
Charges de gestion courante	4 640 760	4 497 845	-3.08
Intérêts des emprunts	735 400	673 000	-8.44
Autres dépenses	206 600	28 915	-86.00
<i>Sous total recettes réelles</i>	30 185 000	29 843 000	-1.13
Dépenses d'ordre	2 833 000	2 867 000	1.20
TOTAL	33 018 000	32 710 000	-0.93

Nos dépenses réelles diminuent de 1.13 % à 29 843 000 € et de 0.7 % si l'on neutralise la part du fonds de solidarité associatif reversé à l'investissement. Cette diminution tient également compte de l'inscription d'une dépense exceptionnelle de 164 000 € en 2020, relative à la régularisation d'une écriture concernant le fonds de soutien à la sortie des emprunts structurés. La variation est seulement de -0.12 % si l'on neutralise cette dépense.

Les efforts réalisés pour maîtriser l'évolution de nos dépenses ordinaires permettent de conforter notre autofinancement à 2 867 000 € en progression de 1.20 % par rapport aux prévisions 2020.

Le fonds de solidarité associatif exceptionnel.

La crise sanitaire que nous traversons a un impact significatif sur la pratique culturelle et sportive. Aussi, beaucoup d'associations voient leur activité réduite ou totalement à l'arrêt. Dans ces conditions les besoins financiers sont moindres et certaines d'entre-elles ont, spontanément ou en accord avec la collectivité, renoncé à tout ou partie de leur subvention pour 2021. Les élus de la majorité municipale ont souhaité sanctuariser les sommes ainsi économisées par le budget de la ville pour alimenter un fonds de solidarité associatif. Ils ont également décidé d'abonder ce fonds par les crédits destinés aux manifestations qui ne pourront malheureusement pas avoir lieu en 2021. Il s'agit essentiellement des évènements portés par le service animation de la ville mais également par certaines associations.

Ainsi, ce fonds est alimenté par 131 230 € issus des subventions non versées aux associations dont 65 500 € au titre des manifestations annulées (meeting d'athlétisme et festival de Beauregard) et de 22 000 € provenant de l'annulation du Carnaval organisé par la ville. Le montant global de 153 280 € prévu au Budget primitif sera augmenté, par Décision Modificative, en cas d'annulation d'autres manifestations communales, d'ici à l'été, en raison des conditions sanitaires. Cela pourrait concerner la fête des communautés et les festivités du 13 juillet.

Ce fonds sera dédié à l'accompagnement des structures d'aide sociale, caritatives et éducatives en direction des plus fragiles de nos concitoyens pour 23 280 € d'une part, et au financement des dépenses d'investissement relatives aux équipements de proximité (salles polyvalentes et aires de jeux) et aux bâtiments sportifs et culturels pour 130 000 € d'autre part.

1. La masse salariale

En progression de 0.45 % par rapport au budget primitif 2020, ce poste représentera 16 631 600 € en 2021. Cela correspond à 55,7 % de nos dépenses réelles.

L'évolution attendue, comparativement aux réalisations de 2020, est de 2.45 %. Elle se décompose de la manière suivante :

Masse salariale 2020	16 233 300 ¹	%
Parcours Professionnel Compétence et Rémunération (PPCR)	50 000	0.31
Glissement Vieillesse Technique	115 000	0.71
Provision RIFSEEP	150 000	0.92
Provision pour participation à la prévoyance	60 000	0.37
Réorganisation des services	145 000	0.89
Sous total dépenses complémentaires	520 000	3.2
Remplacements de longue durée	- 121 700	-0.75
Masse Salariale 2021	16 631 600	2.45

¹ Compte administratif 2020 provisoire

Notre masse salariale enregistre 520 000 € de dépenses complémentaires par rapport aux réalisations de 2020 au regard des éléments suivants.

- La mise en œuvre du dispositif des Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations au sein de la fonction publique initié en 2016 s'achève. L'ensemble des filières aura ainsi bénéficié de ce dispositif visant d'une part, à rationaliser les grilles indiciaires et, d'autre part, à revaloriser les échelles de rémunération. L'impact financier pour 2021 sera de 50 000 € s'ajoutant aux 445 000 € déjà intégrés à notre budget entre 2017 et 2020.
- Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) représente l'évolution de la carrière des agents. Au regard de la pyramide des âges de notre effectif, il devrait se maintenir à 0.7 % avec un impact de 115 000 € en 2021.
- Nous devrions aboutir dans le courant de l'année, dans le cadre des discussions engagées avec les partenaires sociaux, sur la mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP). Une provision de 150 000 € est inscrite à cet effet.
- Par ailleurs, il sera offert aux agents qui le souhaitent, la possibilité de souscrire une assurance complémentaire « prévoyance » avec une participation de la collectivité. La consultation est en cours et devrait permettre la mise en place du dispositif à compter du mois de juin. Le coût pour la ville est estimé à 60 000 €.
- En dernier lieu, les politiques prioritaires de la majorité municipale sont renforcées, notamment la sécurité publique avec le recrutement de trois policiers municipaux supplémentaires, la jeunesse par une réorganisation d'ampleur et l'éducation par la poursuite de l'augmentation des taux d'emplois des ATSEM et agents d'entretien. Ces coûts supplémentaires sont partiellement compensés par l'optimisation de l'organisation des services à l'occasion des départs en retraite ou des mutations. Cela se traduit globalement par une dépense complémentaire de 145 000 € en 2021.

Ces dépenses nouvelles représentent 520 000 € soit une progression de 3.2 % de nos dépenses de personnel par rapport aux réalisations de 2020.

Pour finir, nous avons eu recours en 2020 à de nombreux remplacements de longue durée pour pallier les absences de nos agents les plus fragiles face à la COVID 19 qui ont été placés en autorisation spéciale d'absence. Nous anticipons une diminution de ce poste en 2021 de 121 700 €.

2. Les charges à caractère général

Nos dépenses ordinaires de fonctionnement seront réduites de 0.42 % en 2021 par rapport au budget primitif 2020 et le détail figure dans le tableau suivant.

	2020	2021	%
Achats	2 886 900	2 909 255	0.77
- dont fluides	1 633 560	1 598 900	-2.15
- dont alimentation	501 900	503 950	0.41
- dont fournitures scolaires	93 400	83 505	-10.59
- dont fournitures administratives	65 100	64 000	-1.69
- dont autres fournitures	592 940	658 900	11.12
Prestations	3 978 120	3 920 365	-1.45
- dont activités péri et extrascolaires	1 930 000	1 854 000	-3.94
- dont locations	189 250	228 995	21.00
- dont études, logiciel et documentations	161 950	110 600	-31.71
- dont entretien et maintenance	757 630	810 720	7.01
- dont assurances	133 750	113 850	-14.88
- dont autres	805 540	802 200	-0.41
Services extérieurs	987 900	982 800	-0.52
Impôts	192 720	199 220	3.37
TOTAL	8 045 640	8 011 640	-0.42

Nous enregistrons une progression du poste achat en dépit d'une réduction probable d'une part, de notre facture énergétique en lien avec le nouveau marché de l'éclairage public et les travaux d'économie d'énergie entrepris ces dernières années et, d'autre part, des fournitures administratives et scolaires en lien avec la mise en place de la dématérialisation des procédures. Un effort significatif a été réalisé pour moderniser les équipements informatiques mobiles, ce qui permet de réduire la consommation de fournitures.

Les enveloppes destinées à l'achat de pièces pour l'entretien des jeux et de fournitures pour les services des ateliers techniques sont, pour leur part, significativement renforcées.

Le recours aux prestations de services diminue de 1.45 % malgré l'imputation de la location du Restaurant Inter administratif sur ce poste pour 48 000 € enregistrée en participation antérieurement.

Le marché relatif aux activités péri et extra-scolaire est adapté aux fréquentations constatées dans les centres de loisirs et dans les garderies périscolaires. On constate, à cet égard, une modification des comportements des usagers depuis la reprise progressive de ces services.

On notera la diminution de nos contrats d'assurance, obtenue grâce à une nouvelle mise en concurrence, ainsi que la réduction des prestations relatives à la mise en place du Règlement Général de la Protection des Données (RGPD).

Nous renforçons encore les moyens d'action des services pour ce qui concerne la maintenance des bâtiments par entreprise avec, notamment, la mise en œuvre de marchés relatifs à la maintenance préventive pour ce qui concerne les toitures de nos bâtiments.

Le recours aux services extérieurs est stable car il intègre la réduction de 22 500 €, conséquence de l'annulation du carnaval, qui sera consacrée au fonds de solidarité associatif.

Nos charges ordinaires sont globalement stables depuis plusieurs années, les optimisations successives permettent d'absorber l'augmentation des prix sans toutefois dégrader la qualité des services rendus aux Hérouvillais. A titre d'illustration, nous avons, sans inflation excessive du poste alimentation, introduit progressivement une part significative de denrées bio et/ou locales dans les menus servis aux enfants dans nos restaurants scolaires et nous absorberons les obligations de la loi EGALIM dans les mêmes conditions.

3. Les charges de gestion courante

Ces charges représenteront 4 497 845 € en 2021.

Une délibération vous est présentée au cours de cette séance du Conseil Municipal concernant les subventions et participations dont l'enveloppe représente 3 685 885 € contre 3 776 290 € en 2020. Si l'on considère la mise en œuvre du fonds de solidarité associatif qui s'élève à 131 230 €, celle-ci représente 3 822 065 € soit une progression de 1.2 %.

On constate quelques modifications importantes en lien avec la mise en œuvre des politiques prioritaires de la nouvelle majorité municipale :

- Relèvement de la participation du CCAS à 2 030 000 €.

Le CCAS est le bras armé de la collectivité pour ce qui concerne les interventions sociales, l'emploi et l'insertion, et le soutien aux personnes âgées. Il porte également le Programme de Réussite Educative, en lien avec la Direction Education-Petite Enfance-Restauration Scolaire, et l'Atelier Santé Ville. Pour 2021, la subvention de la ville au budget général du CCAS est réévaluée de 30 000 € pour tenir compte de la mise en œuvre de l'opération des jobs d'été. Concernant les personnes âgées, le budget annexe du pôle sénior qui porte le service de soins à domicile et les différentes animations est revalorisé de 14 %.

-Accompagnement du club de Futsal Hérouvillais.

Ce club est le seul club de l'Elite sportive au niveau de l'ex-Basse Normandie. Le maintien à ce niveau est d'ores et déjà assuré pour la saison prochaine. Aussi la ville a accordé une subvention exceptionnelle de 20 000 € en 2020 portant la participation globale à 24 000 €. Celle-ci est pérennisée en 2021.

-Réaffectation des crédits relatifs à la prévention.

La ville a souhaité revoir les modalités d'intervention sur le terrain dans ce domaine. Cela conduit à redéfinir notre politique en direction de la jeunesse et à renforcer les moyens d'action de la police municipale. Ainsi, la convention d'objectifs et de moyens de l'AQJ a été calibrée pour permettre l'atteinte des objectifs redéfinis, en concertation avec l'association. Le montant de la subvention est arrêté à 120 000 € pour 2021.

La ville continue également à mettre à disposition des structures des moyens logistiques très importants pour permettre les déplacements et la tenue de l'ensemble des activités. Cela se concrétise par la mise à disposition de minibus, de gymnases ou d'autres locaux mais également de matériel divers tels que des tentes, des chaises et des tables. Il s'agit d'une

activité importante des services notamment avec un pic sur la période courant d'avril à juin en période normale.

4. Les frais financiers

	2020	2021	%
Intérêts à l'échéance	613 500	551 100	-10.20
Intérêts Courus Non échus	- 17 000	- 17 000	0.0
Intérêts liés au PPP	118 900	118 900	0.0
Intérêts des lignes de trésorerie	20 000	20 000	0.0
TOTAL	735 400	673 000	-8.40

Les taux d'intérêts restent bas et le capital restant dû de nos emprunts se réduit. En conséquence nous constatons, une nouvelle fois, une diminution du coût de notre dette. Le taux moyen de notre dette ressort à 2.49 % pour un stock de 22 372 602 € au premier janvier 2021.

C. L'épargne prévisionnelle

	2020	2021	%
Recettes de gestion (1)	32 971 000	32 662 500	-0.94
- dont impôts	13 540 000	13 491 000	-0.36
- dont dotations	12 879 750	13 327 100	3.47
- dont autres	6 551 250	5 844 400	-10.79
Dépenses de gestion (2)	29 449 600	29 170 000	-0.95
- dont Masse salariale	16 556 600	16 631 600	0.45
- dont Charges à Caractère Général	8 045 640	8 011 640	-0.42
- dont autres	4 847 360	4 526 760	-6.61
EPARGNE DE GESTION (1)-(2)	3 521 400	3 492 500	-0.82
Intérêts des emprunts	735 400	673 000	-8.49
EPARGNE BRUTE	2 786 000	2 819 500	1.20

La maîtrise de nos dépenses ordinaires permet, malgré une baisse inédite de nos recettes prévisionnelles, de limiter la diminution de notre épargne de gestion à -0.95 %. Ce sont donc 3 492 500 € qui sont dégagés par notre ville sur son fonctionnement ordinaire, c'est-à-dire avant prise en compte des investissements et de la dette mobilisée pour les financer. L'Épargne Brute mesure, quant à elle, le montant disponible pour financer notre section d'investissement. Elle progresse de 1.20 % grâce à la diminution des frais financiers.

II. La section d'investissement

La définition des opérations du Programme Pluri Annuel d'Investissement 2020-2026 permet l'inscription des premiers crédits correspondants. Aussi, notre section d'investissement progresse fortement par rapport à 2020. Elle atteint 8 280 000 € contre 6 237 000 € l'an passé.

A. Les dépenses d'investissement

	2020	2021	%
Remboursement d'emprunts	2 464 000	2 446 000	-0.73
PPP loyer financier	305 000	298 000	-2.30
Reversement de Taxe d'aménagement	92 200		-100.00
Etudes, logiciels et subventions	287 600	227 000	-21.07
Acquisitions (Matériel, mobilier et travaux achevés)	1 987 650	3 316 750	66.87
Travaux en cours	1 053 550	1 956 750	85.73
Opérations d'ordre	47 000	47 500	1.06
TOTAL	6 237 000	8 292 000	32.95

1. Les dépenses d'équipement

Nous distinguons les dépenses relatives au financement du Programme Pluriannuel d'Investissement, celles qui relèvent des investissements ordinaires et celles qui sont consacrées à des opérations ponctuelles.

- Le Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI)

Les investissements relevant du PPI reflètent d'une part la finalisation des opérations initiées lors du précédent mandat et d'autre part, la mise en œuvre des premiers projets du mandat 2020-2026.

Il s'agit d'un programme d'investissement ambitieux de 3 879 500,00 € qui intègre les opérations suivantes.

Au titre du PPI 2014-2020 :

- Gymnase Laporte : 1 700 000 €

Les entreprises chargées de la construction du gymnase Laporte seront désignées cet été et les travaux devraient démarrer au dernier trimestre 2021. Nous inscrivons 1 700 000 € cette année. L'opération globale représente 4 515 000 € TTC pour 2 350 000 € de subventions. Le Département du Calvados pour 600 000 €, et la Région Normandie pour 750 000 €, participent à ce projet au travers de leurs contrats de territoires respectifs. Nous attendons très prochainement la notification des subventions relatives à la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et au plan de relance. Cet équipement, qui sera livré mi 2023, viendra conforter nos capacités d'accueil des sportifs dans des conditions optimales. Il s'agit d'un équipement majeur pour notre ville, dédié à la pratique du futsal, de l'escrime et du judo.

Il figure sur la liste des équipements présélectionnés pour servir de base arrière des Jeux Olympiques 2024.

- Eclairage public : 335 000 €

Notre contrat de partenariat pour l'éclairage public engagé en 2007 entre dans sa quatorzième année. Les dépenses pour 2020 s'élèvent à 335 000 € dont 265 000 € pour le renouvellement des équipements, 70 000 € pour le renouvellement des câbles et les effacements du réseau. Les élus de la nouvelle majorité ont souhaité réorienter les derniers investissements vers une accélération de l'équipement en LED des candélabres. Cela doit permettre de réduire encore les consommations d'énergie.

- Menuiserie des groupes scolaires : 290 000 €

Le programme global de réfection des menuiseries des groupes scolaires se poursuit pour apporter un confort thermique aux enfants, professeurs et agents de la collectivité qui fréquentent ces établissements et de réaliser des économies d'énergie. Ce programme est éligible à la Dotation de Soutien aux Investissements Locaux et à l'attribution de Certificats d'Economie d'Énergie. En 2021, les écoles Camille BLAISOT et Simone VEIL sont concernées. Ce programme s'achèvera en 2022 avec l'école Claudie Haigneré.

- Espaces Malraux : 141 000 €

Nous inscrivons les derniers crédits relatifs à l'isolation thermique par l'extérieur des espaces Malraux dont les travaux sont en cours et devraient s'achever début 2022. Le coût de cette opération s'élève à 2,371 M€. Globalement la requalification complète du site, engagée en 2015, s'élève, pour le moment, à 6.9 M€.

- Vestiaires - tribunes Montmorency : 160 000 €

Nous provisionnons 160 000 € au titre de cette opération dont 40 000 € issus du fonds de solidarité associatif alimenté par les associations sportives. La consultation pour la maîtrise d'œuvre est en cours et nous pensons pouvoir démarrer le chantier en toute fin d'année. Les conditions de pratique des nombreux adhérents du Club de Rugby seront fortement améliorées ainsi que l'accueil du public.

Au titre du PPI 2020-2026 :

- Fonds de concours Voirie et espaces verts (CU) : 153 500 €

Nous avons établi un programme d'intervention ambitieux sur nos voiries pour les six prochaines années. Il se chiffre à 5 080 000 €. La voirie relève depuis 2017 de la compétence de la Communauté Urbaine qui intervient sur la base des crédits évalués lors des différentes Commissions Locales d'Évaluation de Charges transférées (CLECT). Afin de permettre la réalisation d'opérations exceptionnelles, ces crédits peuvent être complétés par des fonds de concours apportés par la commune. Suite aux dernières discussions avec la CU, la ville apportera, dans le cadre de ce programme un fonds de concours équivalant à 1 123 000 €.

Nous inscrivons 153 500 € cette année. Cela alimentera la tranche 2021 des travaux qui représente 734 000 € répartis comme suit au sein du budget de la Communauté Urbaine :

Matériel	25 000,00 €
Voiries secondaires et gros entretien	175 000,00 €
Boulevard du Val	43 000,00 €
Boulevard de la Grande Delle	147 000,00 €
Avenue A Fleming	208 000,00 €
Rd Point BD Gde Delle – A Fleming	56 500,00 €
Total	734 000,00 €

- Groupe scolaire Montmorency : 350 000 €

Il s'agit du projet majeur de la collectivité pour ce mandat. Il vise à regrouper les deux écoles, maternelle et primaire, sur le site occupé actuellement par la maternelle. Les premières études sont engagées qui devront établir les différents scénarii envisageables pour cette restructuration. La livraison est envisagée pour la rentrée 2024. Nous inscrivons les premiers crédits à hauteur de 350 000 € pour une opération estimée à 7.5 M€.

- Extension du Pôle Animation Jeunesse : 750 000 €

Cette opération, menée dans le cadre du renforcement de notre politique en direction de la jeunesse, va se concrétiser prochainement. Nous allons créer une salle de spectacles qui répondra aux besoins d'expression artistique de la jeunesse hérouvillaise et plus largement, des structures associatives de la ville. Aucune salle de ce type, avec une jauge de 200 places, n'existe sur notre territoire et la modularité des places assises doit permettre de diversifier les modes d'expressions : Théâtre, chant, danse mais également conférences, débats, projections de film...

Ce projet est éligible au plan de relance et il devra, à ce titre, être livré pour la fin de l'exercice 2022. Le coût global de cette extension est estimé à 1 909 000 € auxquels il convient d'ajouter le dévoiement du réseau de chauffage urbain pour 50 000 €. Nous inscrivons 750 000 € dès le BP représentant 75 % de la charge nette de la ville, les compléments seront inscrits lors des notifications de subventions et au budget 2022.

-Les Investissements Ordinaires

Comme chaque année, des crédits sont inscrits en investissement pour assurer l'entretien lourd de nos équipements et la modernisation des services.

- Grosses réparations	281 450,00 €
- Modernisation des services (ville et scolaires) :	
<i>Informatique</i>	87 000,00 €
<i>Mobilier</i>	47 000,00 €
<i>Matériel divers</i>	137 300,00 €
<i>Matériel Roulant</i>	50 000,00 €
- Subventions	15 000,00 €
- Réserves foncières	240 000,00 €
- Etudes	40 000,00 €
TOTAL	897 750,00 €

Nous consacrerons 885 750 € à ces dépenses d'équipement dont près d'un tiers concernera les grosses réparations du patrimoine. Cela nous permet d'assurer l'entretien courant des établissements publics pour garantir un accueil de qualité des usagers. Certains de nos équipements nécessitent des interventions plus lourdes, pour des mises aux normes ou des remises à niveau, c'est l'objectif de cette enveloppe. Il convient de noter le renforcement des enveloppes d'interventions relatives aux aires de jeux dans les différents quartiers de la ville.

Ces dépenses sont également consacrées au renouvellement et la modernisation des moyens des services de la ville pour une meilleure efficacité du service rendu aux habitants et aux usagers. Nous avons fortement investi dans les moyens de communication et le numérique en 2020 pour assurer la continuité du fonctionnement des services. L'enveloppe qui y sera consacrée en 2021 est plus conforme aux réalisations des exercices précédents.

Le renouvellement du matériel fait l'objet d'une programmation en fonction de la vétusté constatée et des éventuels besoins exprimés par les services. Les enveloppes englobent le renouvellement du matériel des écoles et de l'ensemble des services de la ville.

Nous reconduisons les subventions d'accession à la propriété pour accompagner le parcours résidentiel au sein des nouveaux programmes de logements livrés sur notre territoire à hauteur de 15 000 €.

La provision relative aux réserves foncières s'élève pour cette année à 240 000 € contre 60 000 € habituellement car nous avons préempté, début 2021, un premier bâtiment dans le secteur de l'impasse des Ormes.

Enfin, une provision de 40 000 € est constituée pour assurer les études nécessaires à la mise en place de nos différents projets urbains.

- Les opérations ponctuelles

- Travaux dans les écoles et les restaurants scolaires	165 550,00 €
- Travaux dans les gymnases et aires de jeux.....	190 200,00 €
- Locaux associatifs et salles polyvalentes.....	129 500,00 €
- Vidéo protection	90 000,00 €
- Domaine de Beaugard	25 000,00 €
- Théâtre – Sécurité.....	38 000,00 €
- Cimetière - Columbarium.....	32 000,00 €
- Cimetière – logiciel de gestion	18 500,00 €
- Programme une naissance, un arbre	10 000,00 €
- Hôtel de ville et ateliers	24 500,00 €

TOTAL 723 250,00€

Les opérations ponctuelles 2021 concernent plusieurs secteurs d'activité de la collectivité, elles représentent 723 250 €.

Education et Restauration scolaire

Au-delà du vaste programme de renouvellement des huisseries, nous consacrerons 165 550 € à des interventions ponctuelles pour améliorer l'accueil des élèves et des agents ou le fonctionnement des restaurants et groupes scolaires.

Parmi les interventions les plus importantes au sein des restaurants scolaires, on relèvera :

- la création de nouveaux vestiaires pour les agents de restauration de l'école Boisard et le traitement acoustique des réfectoires des écoles BLAISOT et FREINET. Ces interventions s'élèvent à 27 600 €.

- le remplacement des armoires froides dans les cuisines des écoles Lébisey et Montmorency ainsi que du lave cagette et de l'évaporateur de congélation de la cuisine centrale à Poppa de Valois pour un montant total de 58 300 €.

- le renouvellement de l'ensemble du mobilier du réfectoire de l'école Gringoire.

Dans les groupes scolaires, nous poursuivons la mise en place progressive du contrôle d'accès centralisé qui permet de gérer les intrusions, l'incendie, le Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) et, à terme, le pilotage des installations électriques. Une inscription de 41 500 € est réalisée à cet effet.

Un nouveau préau sera installé pour les enfants de maternelle à l'école Freinet pour 19 500 €.

Gymnases et aires de jeux

Notre intervention se concentre cette année sur les terrains de tennis et la salle d'escalade à Montmorency. La problématique liée à l'entoilage des installations de tennis rendant la structure inexploitable pendant plusieurs jours chaque année sera enfin résolue. Nous y consacrerons 85 200 €. De même, l'un des cinq modules de la salle d'escalade sera remplacé pour 41 000 € ce qui permettra à cet équipement de rester au niveau des meilleures salles de Normandie.

Les activités extérieures pour tous seront favorisées, par le remplacement des modules de fitness du bois de Lébisey pour 20 000 €, par la réfection du city-stade de la Haute folie pour 15 000 € et enfin, par la création d'une nouvelle aire de jeux dans le parc central au Val pour 29 000 €.

Locaux associatifs et salles polyvalentes

Même si nos salles polyvalentes fonctionnent, pour le moment, au ralenti, ce sont des locaux de proximité très importants pour la vie de nos quartiers et il est indispensable d'en améliorer la qualité en permanence. Pour 2021, nous réaliserons une rénovation lourde de la salle polyvalente des Belles Portes ainsi que la mise en accessibilité des toilettes. De même, nous provisionnons 100 000 € pour rénover la toiture de la salle polyvalente de la Haute-folie. Une étude de structure sera réalisée au préalable sur ce bâtiment.

Dans le cadre du fonds de solidarité associatif, des locaux de stockage pour le Secours Populaire seront mis aux normes pour être utilisés par cette association dont l'activité a été démultipliée lors de la crise sanitaire.

Sécurité – tranquillité publique

Nous avons initié auprès du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance un projet évalué à 145 000 € pour compléter le maillage de la vidéo protection et équiper notre police municipale de caméras piétonnes pour 12 500 €. Dans l'attente de l'instruction de ce dossier, nous inscrivons 90 000 € correspondant à une charge nette de 60 000 €. Ces crédits seront complétés par une inscription au Budget Supplémentaire en fonction de la réponse apportée à notre demande de subvention.

Autres secteurs d'activité

Plusieurs interventions de sécurité seront engagées sur le théâtre dont la création d'une ligne de vie indispensable aux interventions sur la toiture de ce bâtiment. Nous y consacrerons 38 000 €.

Dans l'attente de la création du nouveau cimetière dont les procédures sont engagées par Caen la mer, nous doterons le cimetière communal existant de nouveaux columbarium pour 32 000 €. La gestion future des deux cimetières par la ville nécessitera une évolution majeure du logiciel dédié. Nous anticipons cet investissement pour permettre aux agents de se familiariser avec ce nouvel outil avant l'ouverture du cimetière intercommunal.

La ville a souhaité initier une nouvelle opération baptisée « une naissance, un arbre ». Les premières plantations ont eu lieu il y a quelques semaines et nous prévoyons la plantation d'environ 250 arbres par an, répartis sur plusieurs sites de notre territoire. Afin de permettre d'installer des sujets suffisamment grands, une enveloppe de 10 000 € est nécessaire.

En dernier lieu, plusieurs opérations seront réalisées sur l'Hôtel de ville et les ateliers techniques pour 24 800 €.

2. Point sur les aménagements Urbains

Bien que ne figurant pas dans notre budget, de nombreuses opérations d'aménagement et d'opérations structurantes sont en cours sur notre territoire dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par des aménageurs privés ou d'autres collectivités.

La ZAC presqu'île

Suite à la création de la ZAC Presqu'île hérouvillaise fin 2018, la municipalité a engagé les démarches nécessaires à la désignation de son concessionnaire d'aménagement. Ainsi, début 2020, la concession a été confiée à la SAS Presqu'île hérouvillaise (société issue du groupement Foncier Conseil SNC et Villes et Projets, groupe NEXITY) pour une durée de 15 ans. Cette concession porte sur 22.6 hectares, prévoit 88 000 m² de surfaces de plancher soit environ 1200 à 1300 logements, et une réserve foncière de 5160 m² pour un équipement public dont la destination n'est pas encore définie.

L'année 2020 a tout d'abord été consacrée aux acquisitions foncières. On compte effectivement 3 propriétaires sur le secteur : Ports de Normandie, Communauté urbaine Caen la mer, Ville d'Hérouville-Saint-Clair. Un portage par l'EPFN (Etablissement Public Foncier de Normandie) sur 5 ans avant cession à l'aménageur est en cours. Ainsi, le foncier Ports de Normandie et Ville a été cédé à l'EPF courant 2020. Les démarches sont en cours concernant le foncier Caen la mer.

Sur le plan urbain, les études pour l'établissement de l'avant-projet urbain sont en cours. Une équipe de maîtrise d'œuvre menée par LAQ et ALPS a été désignée à l'été 2020. Le futur plan masse du quartier devrait être stabilisé d'ici à la fin du premier semestre 2021, ce qui permettra d'engager les démarches nécessaires à l'établissement du dossier de réalisation.

A ce stade, le planning prévisionnel prévoit un démarrage des travaux d'aménagement du site courant 2022, avec pour objectif la livraison des tous premiers logements fin 2024.

La bretelle Hamelin

L'aménagement de la Bretelle dite « HAMELIN » s'inscrit dans le cadre du projet EPOPEA relatif au développement du plateau nord de Caen et permettra à terme de disposer d'un accès Est au futur CHU et des zones d'activités attenantes. Ce nouvel équipement contribuera également à améliorer l'accessibilité aux entreprises installées le long de la RD 60.

Les travaux de création de la bretelle sont étroitement liés à ceux qui ont débuté fin 2020 sur le boulevard périphérique et sont coordonnés avec les services de l'Etat. Les travaux relatifs à la modification du carrefour à feux qui constituent la première phase du projet ont débuté pour s'achever fin juillet.

Le Projet DRAAF

Sur un terrain de 11 500 m², anciennement occupé par la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF), INOLYA a réalisé l'acquisition foncière dans le cadre du dispositif DUFLOT et cela suite à une délégation du droit de priorité de la ville d'Hérouville-Saint-Clair. Le pré-aménagement a nécessité la démolition de deux bâtiments de près de 1 800 m².

Les enjeux du programme immobilier sont de créer un front urbain depuis l'Avenue du Général de Gaulle, d'amorcer les mutations urbaines de ce secteur, et de créer un cœur d'îlot paysager tout en assurant une continuité écologique amorcée avec l'arboretum sauvegardé. Sept lots sont à construire représentant un total de 96 logements dont 17 logements individuels, 23 intermédiaires et 56 collectifs. Il s'agit d'un programme mixte composé de 42 logements privés, 5 logements en accession sociale, 49 logements locatifs sociaux (soit un SDP de 8 400 m² au total). Sur le front de rue, les immeubles proposeront des socles actifs c'est-à-dire des surfaces commerciales en rez-de-chaussée.

L'ensemble du programme devrait être livré au printemps 2025.

Le site de la Varende

La ville d'Hérouville-Saint-Clair a confié à l'EPFN l'opération de reconversion de la friche « La Varende », et cela dans le cadre de la convention dédiée au recyclage des friches du programme pluriannuel d'interventions de l'Établissement Public Foncier sur la période 2017-2021. La dépollution et la démolition du gymnase et de l'école maternelle sont programmées au printemps 2021.

Sur cette emprise foncière, la ville d'Hérouville-Saint-Clair souhaite la réalisation d'un programme de trente logements, dont douze maisons de ville et dix-huit intermédiaires (dont 50% en accession sociale).

L'ambition de la ville porte sur :

- la réalisation de grands logements à destination des familles ;
- le développement de logements vertueux sur le plan énergétique (RT2012-20%), et cela, dans un objectif de réduction des charges imputables aux ménages ;
- la création d'espaces de vie confortables et modulables donc adaptables à l'évolution de la composition des familles ;
- le renouvellement de l'image du quartier en créant un ensemble immobilier intégré et vecteur de modernité.

Une consultation de promoteurs a été initiée en septembre 2020. Une pré-sélection a été opérée en octobre 2020. Les offres des trois candidats retenus dans la première phase ont été remises fin janvier 2021. Une analyse des offres et une audition ont été planifiées en mars 2021. L'opérateur sera désigné au printemps 2021.

La livraison de l'opération est envisagée au printemps 2023.

Les maisons du Bois

Sur l'emprise foncière, issue de la démolition partielle de l'École du Bois / Claudie Haigneré et cela suite au sinistre d'incendie de 2014, un projet de six maisons individuelles porté par la SHEMA sera engagé à l'automne 2021.

Il s'agit d'une opération inscrite dans une volonté politique de diversifier les formes de l'habitat, de proposer aux ménages et aux familles un programme d'habitation individuelle de type T4 et T5 (pour des surfaces de 120 m² à 160 m²).

Les qualités énergétique, acoustique et architecturale sont les priorités de cette opération.

Une livraison de l'ensemble peut être envisagée en 2023 et cela en fonction du rythme de la commercialisation.

L'étude Urbaine Belles portes

La ville engage une étude urbaine, confiée au Cabinet ARCHIKUBIK, qui prendra la forme d'un plan guide du secteur dénommé « Cœur des Belles Portes » à l'horizon 2030.

Cette étude devra permettre :

- d'une part, de planifier et prioriser les opérations d'investissements à mener sur le secteur (intégrant la Place à l'Italienne, le centre commercial, le site La Varenne, les portes 10 et 11, l'îlot A4, la Place du Café des Images, les équipements scolaires St-Michel, la rue de Tikhvine, l'Esplanade Rabelais)
- et d'autre part, d'initier et d'engager des opérations d'aménagements, capables d'accroître et diversifier l'offre de logements (dans une recherche de qualité résidentielle), de rendre attractif le centre commercial de proximité, de créer des voies douces mais aussi des voies de circulation permettant de désenclaver le cœur du quartier, de pacifier la Place du Café des Images (dont l'emplacement reste stratégique).

Cette étude vise à une requalification urbaine d'un cœur de quartier actuellement peu visible, peu attractif et très enclavé et à redonner les codes urbains actuels et contemporains avec notamment l'introduction de voies douces, la recherche d'un habitat qualitatif inscrit dans les valeurs du développement durable, la rationalisation des cases commerciales en fonction des besoins exprimés par les habitants et les usagers, Plusieurs scénarii seront proposés puis soumis à la validation avant de se lancer dans les phases opérationnelles.

La durée de la mission est fixée à douze mois ; elle démarre au printemps 2021.

3. Le remboursement de la dette

Nous allons rembourser 2 446 000 € au titre de la dette bancaire et 298 000 € concernant la dette liée au PPP. Le stock de dette bancaire représente 22 372 602 € au premier janvier 2021 et 23 872 602 € si l'on considère la mobilisation en 2021 de l'emprunt contractualisé en 2020. Nous prévoyons un endettement sur 2021 de 254 000 €.

L'endettement par habitant ressort à 963.75 € contre 1 050.00 € par habitant pour les villes de notre strate de population.

B. Les recettes d'investissement

Le financement de nos investissements est assuré de la manière suivante :

	2020	2021	%
Dotations (FCTVA - Taxe d'aménagement)	535 500	690 000	28.85
Subventions d'investissement	28 500	1 582 000	Ns
Emprunts nouveaux	1 500 000	2 700 000	80.00
Dette récupérable et participation CU	345 000	318 000	-7.83
Produits des cessions	995 000	135 000	-86.43
Autofinancement de la section de fonctionnement	2 833 000	2 867 000	1.20
TOTAL	6 237 000	8 292 000	32.95

La principale source de financement de la section d'investissement provient de l'autofinancement dégagé sur le fonctionnement soit 2 867 000 € qui représentent 34.6 % des besoins.

Les ressources propres d'investissement, constituées des dotations, de la dette récupérable et du produit des cessions s'élèvent à 1 143 000 € soit 13.8 % des besoins.

Les subventions de la Région Normandie et du Département du Calvados pour la reconstruction du gymnase Laporte ont été notifiées respectivement pour 750 000 € et 600 000 €. De même, la Dotation de Soutien à l'Investissement Local concernant notre programme de remplacement des menuiseries des écoles représentera 110 000 €. Le Département du Calvados soutient également la requalification des espaces publics de la Haute Folie. Les autres subventions concernent le déploiement de la vidéo protection pour 30 000 €, la participation de 25 000 € du Syndicat Départemental d'Electrification du Calvados au titre du renouvellement de l'éclairage public ainsi que la participation aux investissements du Conservatoire de Musique pour 5 000 € du Département.

Enfin, dans le cadre de la requalification du site de la Varende, nous allons procéder à la cession des espaces à l'Etablissement Public Foncier afin qu'il puisse procéder aux démolitions et à la dépollution des terrains. Cette opération est éligible au fonds friches piloté par cet organisme.

Le bouclage de ce budget nécessite de recourir à l'emprunt à hauteur de 2 700 000 € soit 32.5 % des besoins de la collectivité.

III. Présentation des missions et moyens de la collectivité en 2021

Le budget de la collectivité est composé d'une part, de l'ensemble des dépenses relatives à la mise en œuvre des missions qui composent les politiques publiques initiées par la majorité municipale et, d'autre part, des recettes nécessaires à leur financement.

Une présentation détaillée par fonction permet d'appréhender l'organisation et les moyens dont dispose la ville pour mettre en œuvre ses projets ainsi que les principaux enjeux et la répartition des masses financières dans notre budget.

Les fonctions relatives aux principales politiques publiques de la compétence des communes sont les suivantes :

Fonction 0	Administration générale de la collectivité
Fonction 1	Sécurité Publique
Fonction 2	Education
Fonction 3	Culture
Fonction 4	Sport et jeunesse
Fonction 5	Interventions sociales et santé
Fonction 6	Famille
Fonction 7	Habitat
Fonction 8	Aménagement et cadre de vie
Fonction 9	Action économique

Les dépenses et recettes qui ne peuvent être affectées directement à ces fonctions sont dites « non-ventilables », elles concernent essentiellement les opérations financières et fiscales ainsi que les recettes destinées à financer l'intégralité du budget comme les dotations de l'Etat. Elles ont été décrites précédemment.

Fonction 0 : Services Généraux

Cette fonction comprend les missions relatives à la réglementation, la coordination, l'animation et au contrôle exercées par la collectivité. Il s'agit d'une part des services fonctionnels (administration générale, finances, ressources humaines, informatique, ateliers techniques et bâtiments, communication) et d'autre part les missions régaliennes réalisées, soit pour le compte de l'état, soit de manière directe (Etat civil, élection, assemblée locale, cimetières). La coopération décentralisée et les relations internationales sont également classées ici.

Les effectifs (ETP)

Administration générale	22.9	Administration générale de l'état	6.8	Fêtes et cérémonie	1.1
Services fonctionnels	31.6	Communication	5.0	Cimetières	1
Ateliers techniques	28.6	Coopération décentralisée	1.0		

Budgets (en €)

Investissement	Dépenses					Recettes			
	Mission	Matériel	Travaux Maintenance	PPI	Autre	Total	Subventions	Autres	Total
Administration générale de la collectivité		119 200	173 800		18 500	311 500			
Aide aux associations			9 500			9 500			
Cimetières		33 000	6 000			39 000			
Total		152 200	189 300		18 500	360 000			

Les investissements en matériel concernent principalement le renouvellement des équipements informatiques, du mobilier et de la flotte automobile de l'ensemble des services de la ville (hors scolaires).

Les travaux se concentrent sur l'Hôtel de ville et sur l'interconnexion fibre des bâtiments publics.

Fonctionnement	Dépenses					Recettes				
	Mission	Achats et prestations	Masse salariale	charges de gestion	Autre	Total	Produits des services	Subventions	Autres	Total
Administration générale de la collectivité	1 511 150	4 675 600	130 200			6 316 950	640 700	1 800	21 000	663 500
Assemblée locale	15 500		308 000			323 500				
Administration générale de l'Etat	24500	314 000				338 500	5 000	24 910		29 910
Information et communication	177 200	247 000				424 200	14 000			14 000
Fêtes et cérémonie	50 000	49 000				99 000				
Aide aux associations	170 450		67 000			237 000	22 100		28 400	50 500
Cimetières	16 000	54 000		500		70 950	18 000			18 000
Coopération décentralisée	45 700	48 000	13 850			107 550		16 800		16 800
Total	2 010 500	5 387 600	519 050	500	7 917 650	699 800	43 510	49 400	792 710	

L'activité des services généraux permet la mise en œuvre de l'ensemble des missions de la collectivité. On retrouve dans cette fonction, outre les services administratifs classiques tels que le secrétariat des assemblées et de l'administration, les ressources financières, les ressources humaines, les marchés publics et les assurances, les services de moyens tels que les ateliers techniques, le garage municipal, la reprographie et l'informatique. La masse salariale représente 68 % des dépenses.

Les communes ont la possibilité de créer une police municipale, ce que nous avons fait en 2001. Elle assure une mission de proximité auprès des Hérouvillais et contribue au maintien d'un climat apaisé sur notre territoire. Cela permet à chaque citoyen de profiter, librement et en toute tranquillité, des espaces publics de notre ville et participe pleinement au bien vivre ensemble de la population.

Les effectifs (ETP)

Services généraux	1.0
Police municipale	14.0

Budgets (en €)

Investissement	Dépenses					Recettes			
	Mission	Matériel	Travaux Maintenance	PPI	Autre	Total	Subventions	Autres	Total
Police Municipale		93 000	12 000				30 000		30 000
Total		93 000	12 000				30 000		30 000

Au-delà du renouvellement annuel du matériel de l'équipe de police municipale, la ville s'est engagée dans le déploiement de caméras de vidéo protection depuis 2013. Cette politique a permis de réduire sensiblement l'insécurité aux endroits où les dispositifs sont installés. Nos dossiers sont en cours d'instruction auprès des services de l'Etat, nous inscrivons donc une provision de 90 000 € correspondant à 60 000 € de charge nette. En fonction des accords de subventions que nous obtiendrons, des crédits supplémentaires seront inscrits en dépenses comme en recettes. Le projet présenté au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance s'élève à 145 000 € et comprend l'installation de 9 nouveaux points de vidéo protection ainsi que l'équipement des équipes en caméras mobiles.

Fonctionnement	Dépenses					Recettes			
	Mission	Achats et prestations	Masse salariale	charges de gestion	Autre	Total	Produits des services	Subventions	Autres
Police Municipale	75 350	770 000	5 000	1 915	852 265			30 000	30 000
Traversées des écoles		55 000			55 000				
Total	75 350	825 000			907 265			30 000	30 000

Comme annoncé lors du budget 2020, nous avons procédé au renforcement des équipes de la police municipale par la création de trois nouveaux postes. Notre police municipale se compose aujourd’hui de 14 agents de terrains assistés d’un agent chargé de l’accueil, de la gestion administrative du service et de la fourrière automobile. La masse salariale représente 90,4 % de cette mission. Bien que notre commune se situe dans le périmètre de la Police nationale, la réduction des effectifs de l’Etat sur le terrain que nous constatons depuis plusieurs années nous conduit à accorder une vigilance accrue pour assurer la sécurité de nos concitoyens sur notre territoire. Nous répondons ainsi à une attente forte des Hérouvillais dans ce domaine.

Les recettes sont exclusivement constituées du produit de la gestion de la fourrière automobile.

Nous assurons également, au travers de missions ponctuelles, la sécurisation des établissements scolaires, écoles municipales, écoles privées et collèges par la surveillance des traversées à chaque entrée et sorties de cours.

L'éducation est notre premier budget opérationnel. Il comprend les dépenses relatives aux temps scolaires et périscolaires intégrant la restauration et les transports scolaires. Hérouville Saint-Clair figure parmi les 80 premières villes reconnues en tant que « cité éducative ».

Les effectifs (ETP)

Enseignement	66.9
Restaurants scolaires	31.7
Transports scolaires	3.5

Budgets (en €)

Investissement	Dépenses					Recettes			
	Mission	Matériel	Travaux Maintenance	PPI	Autre	Total	Subventions	Autres	Total
Enseignement du premier degré		24 500	96 500	640 000		761 000	110 000		110 000
Restaurants scolaires		119 050				119 050			
Total		143 550	96 500	640 000		880 050	110 000		110 000

Nos 9 groupes scolaires et leurs restaurants font chaque année l'objet d'importants travaux qui s'élèvent à 880 050 € en 2021.

Nous poursuivons le programme de remplacement de l'ensemble des menuiseries n'ayant pas encore fait l'objet d'interventions. Pour 2021, les groupes scolaires Blaisot et Simone Veil sont concernés pour 290 000 €. Les premiers crédits relatifs à la reconstruction de l'école de Montmorency sont inscrits à hauteur de 350 000 €. L'objectif de livraison est fixé à la rentrée 2024.

Des interventions ponctuelles sont également programmées sur les restaurants scolaires et les écoles pour 143 550 € dont les principales ont été décrites plus haut.

Dans le cadre de l'appel à projet relatif au plan de relance numérique, nous allons doter l'ensemble des groupes scolaires de packs numériques qui permettront aux élèves de bénéficier des nouveaux outils pédagogiques mis en place par l'Education Nationale. Les crédits seront inscrits au Budget Supplémentaire dès que nous connaîtrons le résultat de cet appel à projet.

Fonctionnement	Dépenses					Recettes				
	Mission	Achats et prestations	Masse salariale	charges de gestion	Autre	Total	Produits des services	Subventions	Autres	Total
Enseignement du premier degré	945 925	2 892 000	262 200			4 100 125		208 750		208 750
Enseignement du deuxième degré			1 660			1 660	720 000	9 000		729 000
Restaurants scolaires	539 700	1 405 000	5 000	5 000		1 954 700				
Transports scolaires	11 500	145 000				156 500				
Sport scolaire			1 750			1 750				
Activités annexes	1 112 500					1 112 500	155 000	290 000		445 000
Total	2 609 625	4 442 000	270 610	5 000	7 327 235	875 000	507 750			1 382 750

Plus de 7,3 millions d'euros sont consacrés à l'accueil des 1840 élèves de nos écoles publiques (rentrée 2020), au fonctionnement de nos équipements et à la participation obligatoire aux écoles privées. Notre intervention s'étend sur le temps scolaire et sur les temps périphériques du matin, du midi et du soir. Elle est réalisée en direct par nos Agents Techniques Spécialisés des Ecoles Maternelles ou nos agents d'entretien et nos personnels des restaurants scolaires ou bien en collaboration avec notre partenaire, l'UNCMT, pour ce qui concerne l'animation du temps du midi et les accueils en garderie le matin et le soir.

Nous préparons actuellement le nouveau marché relatif aux denrées alimentaires qui représente plus de 500 000 € chaque année. Nous y intégrons les règles relatives à la loi EGALIM qui assure une plus grande part de produits bio et labellisés. Nous sommes déjà engagés dans cette démarche et avons fortement recours aux circuits courts dans nos approvisionnements. Ces circuits courts ne répondent malheureusement pas aux critères de la loi EGALIM s'ils ne sont pas labellisés. M. le Maire a saisi les parlementaires et le Ministre de l'agriculture pour faire valoir la possibilité d'intégrer, au-delà des labels officiels, les approvisionnements de proximité aux critères de cette loi.

Cette mission génère près d'1,4 M€ de recettes essentiellement issues de la production des repas dans les cantines scolaires mais également des activités annexes comme la garderie. Ces recettes sont en baisse du fait d'une baisse sensible des effectifs mais également d'un changement de comportement des usagers vis-à-vis des services proposés. Certaines familles gardent leurs enfants à la maison pendant les périodes périscolaires du fait du télétravail ou d'une réduction d'activité.

Les interventions de la ville dans le domaine culturel sont regroupées au sein de cette fonction qui comprend d'importants concours aux associations. L'animation de la ville reste une priorité reconnue. De grands événements rythment l'année et de nombreux équipements publics y sont consacrés. L'action culturelle a été sévèrement frappée par la crise sanitaire, elle devrait, souhaitons-le, repartir dans le courant de l'année.

Les effectifs (ETP)

Conservatoire de musique	20.2	Salles Polyvalentes	4.3
Animation	6.7	Salles des fêtes	6.4

Budgets (en €)

Investissement	Dépenses					Recettes			
	Mission	Matériel	Travaux Maintenance	PPI	Autre	Total	Subventions	Autres	Total
Services communs			750	141 000		141 750			
Activités musicales		30 000				30 000	5 000		5 000
Théâtre			38 000			38 000			
Action culturelle		33 000	145 000			178 000			
Total		63 000	183 750	141 000		387 750	5 000		5 000

Nous avons transformé, durant le précédent mandat, l'ancien lycée Rabelais pour y installer, entre autres, le Conservatoire de musique. Cette opération s'achève avec l'isolation thermique du bâtiment pour laquelle les derniers crédits, à hauteur de 141 000 €, sont inscrits dans le cadre du PPI. L'intervention doit se tenir prochainement et devrait s'achever début 2022.

Des crédits importants sont mobilisés pour la rénovation des salles polyvalentes des Belles Portes et de la Haute Folie. Pour cette dernière, une étude de structure sera menée préalablement à une intervention lourde sur la toiture.

Des interventions seront également réalisées au titre de la maintenance et des opérations ponctuelles notamment pour la mise en sécurité de l'accès à la toiture du théâtre.

Les autres investissements concernent le renouvellement du matériel musical d'une part, renforcé avec la création, depuis la rentrée 2018, de l'orchestre à l'école, projet pour lequel plus de cent instruments nouveaux ont été acquis et, d'autre part, du matériel d'animation nécessaire à

l'organisation des nombreuses manifestations organisées par la ville, et aux prêts aux associations pour l'organisation de leurs propres évènements.

Fonctionnement	Dépenses					Recettes				
	Mission	Achats et prestations	Masse salariale	charges de gestion	Autre	Total	Produits des services	Subventions	Autres	Total
Services Communs	95 100		29 000			124 100				
Activités Musicales	74 580	921 000	263 500			1 259 080	91 000	34 000		125 000
Théâtre	27 300		430 000			457 300				
Action culturelle	443 025	836 000	32 440			1 311 465	65 400		98 500	163 900
Total	640 005	1 757 700	754 940			3 151 945	156 400	34 000	98 500	288 900

Pour l'essentiel de cette fonction, la ville co-construit ou organise un certain nombre de manifestations sur le territoire; elle accompagne également les projets associatifs au moyen de divers leviers (prêt de salle, de matériel, aide au montage de projets, conseil associatifs et financement de la vie associative locale).

Près de cinq cents associations sont référencées sur le territoire d'HSC et nous travaillons avec 250 à 300 d'entre elles d'une façon ou d'une autre. Cet accompagnement se traduit par la mise en œuvre de conventions d'objectifs et de moyens pour les principaux satellites associatifs, de conventions de prêt logistique ou de mise à disposition de locaux. Elle possède aussi de nombreux équipements dédiés à l'animation du territoire tels que les salles polyvalentes, la Maison du temps Libre, la Fonderie ou Beauregard qui font également l'objet d'une gestion en régie directe. Les charges de gestion intègrent les subventions versées aux associations. Elles diminuent ponctuellement en 2021 pour permettre la mise en place exceptionnelle du dispositif du fonds de solidarité associatif. Les inscriptions 2022 seront conformes aux exercices précédents. La ville fait également l'interface avec les principaux établissements culturels du territoire, gère leur agrément et veille à l'harmonisation des productions et diffusions de spectacle.

Notre territoire est doté d'un Conservatoire de musique agréé en qualité de Conservatoire à rayonnement communal, 544 élèves se rendent sur l'équipement au titre d'un enseignement musical individuel ou groupé comprenant la formation musicale. C'est également le support du projet orchestre à l'école, ce qui nous a conduit, depuis plus d'un an, à renforcer son équipe pédagogique.

On constate une baisse des produits liés aux locations de salle en raison de la crise sanitaire qui impose la fermeture depuis octobre 2020 de l'ensemble des équipements recevant du public dans un but festif.

Fonction 4 : Sport et jeunesse

La fonction sport et jeunesse regroupe d'une part, l'ensemble des missions assurées par la ville en terme d'équipements sportifs et de soutien à la pratique sportive individuelle et collective et, d'autre part les actions mises en œuvre en direction de la jeunesse.

Les effectifs (ETP)

Sport	12	Jeunesse	6.5
-------	----	----------	-----

Budgets (en €)

Investissement	Dépenses					Recettes			
	Mission	Matériel	Travaux Maintenance	PPI	Autre	Total	Subventions	Autres	Total
	Salles de sports et gymnases	23 000	136 200	1 860 000		2 019 200	1 350 000		1 350 000
	Autres équipements sportifs	3 000	45 000			48 000			
	Autres activités pour les jeunes	3 500		750 000		753 500			
		29 500	181 200	2 610 000		2 820 700	1 350 000		1 350 000

Le sport et la jeunesse feront l'objet d'importants investissements au cours de ce mandat. Les travaux relatifs au Gymnase Laporte devraient démarrer en fin d'année, nous inscrivons 1,7 M€ à ce titre en 2021 qui viennent s'ajouter aux 1.760 M€ inscrits au cours des exercices précédents. Les travaux devraient débuter en fin d'année pour une livraison en 2023.

Nous finalisons l'étude de faisabilité des vestiaires-tribunes du stade de Montmorency. L'inscription budgétaire 2021 est de 160 000 €.

Enfin, nous démarrerons prochainement les travaux de dévoiement des réseaux préalablement aux opérations d'extension du Pôle Animation Jeunesse qui devraient se tenir à la fin de l'année. L'inscription budgétaire représente 750 000 €.

Les autres équipements ne sont pas délaissés pour autant, nous interviendrons sur la structure de l'espace trois raquettes et un module de la salle d'escalade sera remplacé. Nous poursuivons également le déploiement du contrôle d'accès dans nos équipements sportifs afin d'optimiser les coûts de fonctionnement de ces équipements très énergivores. Enfin, nous interviendrons fortement sur les équipements sportifs extérieurs parmi lesquels, le city stade de la Haute Folie et le parcours santé du bois de Lébisey.

Fonctionnement	Dépenses					Recettes				
	Mission	Achats et prestations	Masse salariale	charges de gestion	Autre	Total	Produits des services	Subventions	Autres	Total
Services communs	68 100	136 000	346 500			550 600		13 000		13 000
Salles de sports et gymnases	299 220	362 000				661 220	1 000		8 000	9 000
Stades	80 030					80 030	1 500		3 000	4 500
Autres équipements sportifs	680					680		35 000		35 000
Centres de loisirs	752 270					752 270	150 000	97 000	3 000	247 000
Autres activités pour les jeunes	182 410	367 000	438 000			987 410	57 400	91 000		151 400
Total	1 382 710	1 757 000	754 940			3 032 210	209 900	236 000	14 000	459 900

Nous redéfinissons notre politique jeunesse pour accroître l'accompagnement sur les temps extrascolaires. Nous allons définir de nouvelles modalités de prise de contact avec le plus grand nombre en modernisant nos pratiques concernant la prévention, la médiation et l'animation en direction des jeunes Hérouvillais. L'accent sera mis, avec nos partenaires, sur l'insertion par le sport. Le nouvel outil qui sera à notre disposition dans le cadre de l'extension du PAJ sera le support de nouvelles actions permettant l'expression artistique des publics cibles de cette politique.

Le sport est aussi un élément essentiel de la cité éducative et nos actions visent à assurer la continuité entre le sport à l'école, le sport loisirs et le sport compétition. Nous soutenons également le sport santé depuis 2018, cet axe sera développé à l'avenir.

L'intervention de la ville lors des périodes extra scolaires se concrétise au travers des stages de vacances de plus en plus prisés par les jeunes Hérouvillais. Ces actions viennent en complément des missions confiées à l'UNCMT dont les centres de loisirs sont aussi très fréquentés.

Fonction 5 : Interventions sociales et santé

Bien que la majeure partie de l'action sociale de la ville soit portée par la Centre Communal d'Action Sociale, certaines dépenses propres, notamment pour ce qui concerne l'insertion professionnelle, figurent au budget principal, en plus de la subvention au CCAS.

Les effectifs (ETP)

Services généraux	3.9	Insertion	3.5
Prévention	1.9		

Budgets (en €)

Fonctionnement	Dépenses					Recettes				
	Mission	Achats et prestations	Masse salariale	charges de gestion	Autre	Total	Produits des services	Subventions	Autres	Total
Prévention sanitaire		25 000	54 000	3 430		82 430				
Service communs			150 000	2 036 250		2 186 250		240 000		240 000
Action pour l'enfance et l'adolescence		27 100		2 250		29 350	30 300			30 300
Action pour les personnes en difficultés		13 850	156 000	15 515		185 365				
Autres services		450		85 000		85 450				
Total		66 400	360 000	2 142 445		2 568 845	30 300	240 000		270 300

Essentiellement composé de subventions en direction des organismes intervenant en faveur des personnes en difficultés et de l'insertion, ce budget intègre la rémunération des agents en charge de l'insertion qui accompagnent au plus près les jeunes et des adultes inscrits dans les différents dispositifs d'insertion sociale et professionnelle mis en place par la ville. Cette proximité et ce suivi assurent de meilleurs résultats quant à la sortie des jeunes et des adultes de ces parcours.

La convention Correspondants Solidarité Emploi (CSE) pour permettre un suivi renforcé aux Hérouvillais particulièrement éloignés de l'emploi et/ou en rupture avec les institutions de droit commun, sera renouvelée avec le développement de nouvelles permanences dans des quartiers jusqu'ici non couverts (Val, Belles Portes...).

De nombreuses actions sont mises en œuvre dans le cadre de cette politique essentielle pour la majorité municipale :

- Action de mobilisation dans les quartiers (lancement avril/mai) : aller au cœur des quartiers pour prospecter, communiquer et mobiliser les demandeurs d'emploi, en partenariat avec des entreprises qui recrutent ;
- poursuite du chantier d'insertion Multi Activités Bâtiment (MAB 11) lancé en octobre 2020 : 15 bénéficiaires pour le MAB 11 pour 15 mois ;
- les ateliers d'insertion de la 2ème chance qui répondent à la nécessité d'un accompagnement renforcé destiné à favoriser l'insertion sociale et professionnelle au travers de la poursuite de la politique d'emploi aidés des Parcours emploi Compétences (CAE-PEC) – dernier dispositif mis en place par l'Etat - et le développement de nouveaux profils de postes (17 postes ouverts actuellement) ;
- les « Quartiers Solidaires" : Ateliers animés par une Association de Yoga autour du bien-être et de l'insertion professionnelle ;
- le renforcement du partenariat sur les clauses d'insertion notamment en lien avec les grands chantiers démarrés sur l'agglomération caennaise (CHU, Maison d'arrêt, etc.) ;
- l'action "Courons vers l'emploi" (1er trimestre 2021) en partenariat avec la Fédération française du Sport en entreprise et le Service des Sports : mobilisation des jeunes demandeurs d'emploi Hérouvillais à travers le sport.

Les dépenses relatives à la gestion du Pôle de Cohésion Sociale, de l'Épicerie Sociale et du volet social de la politique de la ville figurent également dans cette rubrique.

Pour ce qui concerne le CCAS, la participation est arrêtée à 2 030 000 €. Elle est revalorisée pour tenir compte du renouvellement de l'opération « Jobs d'été » mise en place en 2020.

Fonction 6 : Famille

Considérant les compétences dévolues aux communes, cette fonction regroupe les dépenses et les recettes relatives à l'accueil des tout-petits dans nos structures petite enfance. Notre ville dispose de deux structures d'accueil en mode crèche collective ou halte-garderie d'une capacité globale de 101 places ainsi que d'un réseau d'assistantes maternelles regroupées autour de deux crèches familiales permettant d'accueillir 52 enfants.

Les effectifs (ETP)

Crèches collectives	30.8	Crèches Familiales	15.6
---------------------	------	--------------------	------

Budgets (en €)

Investissement	Dépenses					Recettes			
	Mission	Matériel	Travaux Maintenance	PPI	Autre	Total	Subventions	Autres	Total
Crèches et garderie		6 000				6 000			
Total		6 000				6 000			

Les investissements concernent le renouvellement du matériel.

Fonctionnement	Dépenses					Recettes				
	Mission	Achats et prestations	Masse salariale	charges de gestion	Autre	Total	Produits des services	Subventions	Autres	Total
Service en faveurs des personnes âgées		4 500		3 000		7 500	3 600			3 600
Crèches et garderies		43 630	1 979 000			2 022 630	299 000	845 600		1 144 600
Total		48 130	1 979 000	3 000		2 030 130	302 600	845 600		1 148 200

97.8 % du budget est consacré à la masse salariale des agents en charge de l'accueil des enfants en raison des obligations réglementaires régissant l'encadrement dans ce domaine. Les recettes liées à l'accueil dans nos crèches seront impactées en 2021 par les suites de la crise sanitaire.

En effet, les modalités d'accueil ne sont pas encore revenues à une situation normale et les jauges sont encore réduites. Par ailleurs, les participations de la Caisse d'Allocations Familiales, calculées sur les effectifs N-1 sont attendues en forte baisse.

Fonction 7 : Logement

Cette rubrique concerne les actions menées directement par la ville en faveur du logement.

Les effectifs (ETP)

Service Logement	2.0	Boutique Habitat	2.0
------------------	-----	------------------	-----

Budgets (en €)

Investissement	Dépenses					Recettes			
	Mission	Matériel	Travaux Maintenance	PPI	Autre	Total	Subventions	Autres	Total
Services communs		1 500				1 500			
Total		1 500				1 500			

La section d'investissement concerne le renouvellement du matériel de la boutique Habitat et les subventions versées dans le cadre de l'aide à l'accession à la propriété. Ces aides sont versées sous conditions, en accompagnement de celles octroyées par Caen la mer, aux primo accédants désireux de s'installer dans les nouveaux programmes de logements édifiés sur notre territoire.

Fonctionnement	Dépenses					Recettes				
	Mission	Achats et prestations	Masse salariale	charges de gestion	Autre	Total	Produits des services	Subventions	Autres	Total
Services Communs		74 950	159 000	11 050		245 000	8 400	58 800		67 200
Total		74 950	159 000	11 050		245 000	8 400	58 800		67 200

Le logement n'est pas une compétence entière des communes mais nous intervenons dans ce domaine en partenariat avec les bailleurs sociaux et les syndicats de propriété, très nombreux sur notre territoire.

Nous entamons aujourd'hui une démarche afin de mobiliser l'ensemble des acteurs (propriétaires, syndicats de propriété, organismes publics et financeurs) pour remédier à la problématique des copropriétés dégradées. Les premières réunions de travail ont eu lieu fin 2019 autour de la

copropriété Arcole située dans le quartier de la Haute folie. Il s'agit de dégager un plan d'actions pour permettre la rénovation de cet ensemble de 163 logements.

Nous souhaitons, à terme, mettre en place un nouveau dispositif qui permettra, au même titre que les Opérations Programmées de l'Amélioration de l'Habitat menées dans le cadre du Programme de Renouvellement Urbain, de fédérer des moyens destinés à la rénovation énergétique des bâtiments des propriétaires, bailleurs ou occupants, individuels ou collectifs.

Le dispositif partenarial de la boutique habitat qui accompagne les habitants sur les problématiques d'entretien de leur logement figure également dans ce budget.

Fonction 8 : Aménagement et services urbains

Nous avons transféré à la Communauté Urbaine de Caen la mer une majeure partie des compétences relevant de cette fonction. En effet, depuis le 1^{er} janvier 2017, la gestion des espaces verts, de la voirie et de la propreté urbaine est devenue la compétence de notre EPCI. Nous conservons malgré tous des dépenses importantes dans ce domaine relatif au cadre de vie des Hérouvillais.

Les effectifs (ETP)

Urbanisme et études	9	Voirie	7.5
Espaces verts	0.9	Environnement	0.3

Budgets (en €)

Investissement	Dépenses					Recettes			
	Mission	Matériel	Travaux Maintenance	PPI	Autre	Total	Subventions	Autres	Total
Services Urbains				335 000		335 000	25 000		97 000
Aménagements Urbains		1 500	379 500	153 500	40 000	574 500	62 000	10 000	72 000
Environnement			15 000			15 000			
Total			394 500	488 500	40 000	924 500	87 000	10 000	97 000

Parmi les interventions ne relevant pas de la Communauté Urbaine figurent l'éclairage public et la création de nouveaux espaces publics. Ainsi, nous inscrivons ici les dépenses relatives au programme de renouvellement du matériel d'éclairage public dans le cadre du Contrat de Partenariat (hors financement des renouvellements initiaux qui relèvent des dépenses financières). Notre PPI est complété par le fonds de concours versé à la CU Caen la mer tel que décrit précédemment.

Les autres dépenses concernent les crédits d'études complémentaires requises pour définir les stratégies et les scénarii de développement de la requalification des espaces publics.

Aucune dépense n'est inscrite au titre du développement de la ZAC Presqu'île Hérouvillaise. En effet, le concessionnaire a été désigné en janvier dernier, il reprend donc à sa charge l'ensemble des dépenses nécessaires à la définition du dossier de réalisation de cette ZAC. La ville intervient dans le suivi de cette concession et dans les principaux arbitrages relatifs à la mise en œuvre de ce projet qui doit conduire aux premiers travaux en 2021.

De même, les autres dépenses d'équipement relatives à la voirie, aux espaces verts et à la propreté figurent au budget de la Communauté Urbaine. Le montant annuel représente 517 0000 € dont 230 000 € pour les interventions de grosses réparation des voiries. Ces sommes ont été définies lors de l'évaluation des charges transférées et retirées de notre Attribution de Compensation.

Enfin, nous allons définir au début de ce mandat, avec la Communauté Urbaine, les projets qui seront inscrits au PPI de Caen la mer et pour lesquels nous inscrirons chaque année, le cas échéant, un fonds de concours. Les modalités et le calendrier de mise en œuvre de ces projets seront définis dans le courant de l'année.

Fonctionnement	Dépenses					Recettes				
	Mission	Achats et prestations	Masse salariale	charges de gestion	Autre	Total	Produits des services	Subventions	Autres	Total
Services Urbains		877 000		5 000		882 000	131 000			131 000
Aménagements Urbains		157 570	831 000	120		988 690	25 350			25 350
Environnement		11 500	26 000	1 480		38 980	8 000			8 000
Total		1 046 070	857 000	6 600		1 909 670	164 350			164 350

Le budget de fonctionnement a été fortement réduit du fait de la prise de compétence de la CU avec le transfert de 88 agents des services de la ville.

Les achats et prestations recouvrent les dépenses nécessaires à la maintenance de l'éclairage public et les consommations énergétiques correspondantes pour 845 000 €. Les autres achats et prestations concernent les actions relatives à l'entretien du cadre de vie comme la lutte contre les tags ou le fleurissement de la ville mais également la gestion des espaces conservés tels que le bois de Lébisey ou le domaine de Beauregard.

La masse salariale enregistrée concerne à la fois des agents affectés aux missions relevant de la compétence de la ville (Urbanisme, bureau d'étude) et des agents affectés partiellement à des missions compétences de la CU et ayant fait le choix de rester employés par la ville. Dans ce cas, une partie de leur salaire est remboursée par la CU à la ville.

Les principales recettes concernent la garantie de recettes annexes prévues au contrat de partenariat ainsi que le remboursement par la CU des frais relatifs à la maintenance de la signalisation lumineuse tricolore.

Fonction 9 : Action économique

Cette fonction est très réduite car nous disposons d'un budget annexe, assujetti à la TVA, dédié à la gestion de nos actions dans ce domaine.

Budgets (en €)

Fonctionnement	Dépenses					Recettes				
	Mission	Achats et prestations	Masse salariale	charges de gestion	Autre	Total	Produits des services	Subventions	Autres	Total
	Interventions économiques	57 000				57 000	8 000			8 000
	Aides aux commerces	900		650		1 550				
	Total	57 900		650		58 550	8 000			8 000

Les dépenses de fonctionnement sont essentiellement dédiées au paiement de la part de taxe foncière communale des bâtiments à vocation économique qui n'est pas répercutée sur les locataires. Ce non remboursement résulte de l'établissement de baux anciens, essentiellement avec les services de l'Etat. Cette pratique n'est plus inscrite dans les nouveaux baux depuis plus de dix ans.

A terme, quand les anciens baux seront échus, cette section ne supportera plus que les subventions destinées à l'animation commerciale.